

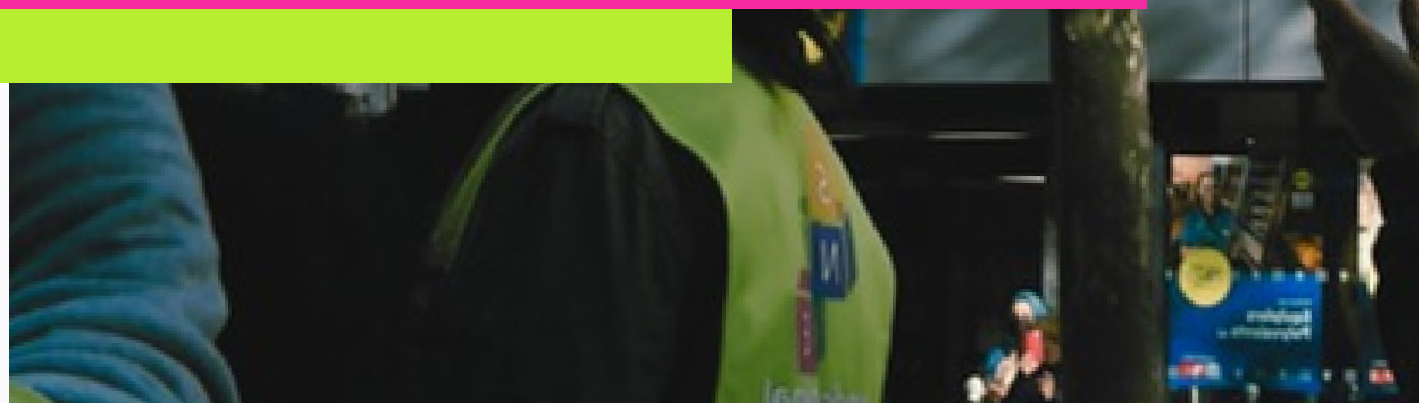


Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance



Guide pratique – Candidater au CST

Représenter les professionnel·le·s de la
petite enfance dans la FPT



Élections professionnelles 10 décembre 2026



POURQUOI LES PROS DE LA PETITE ENFANCE DOIVENT ÊTRE REPRÉSENTÉ·ES DANS LES CST ?

Chères et chers professionnel·le·s de la petite enfance,

Les Comités Sociaux Territoriaux (CST) sont les instances où se discutent les conditions de travail des agent·es de la FPT. Pourtant, dans trop de collectivités, aucune voix ne représente les crèches, les RPE, les halte-garderies, les LAEP, etc.

Le SNPPE s'engage pour que cela change. Ce guide a été conçu pour vous accompagner pas à pas si vous souhaitez vous porter candidat·e.

👉 Pas besoin d'être militant·e. Il suffit de vouloir faire entendre la voix du terrain.
Le 10 décembre 2026, c'est l'occasion de (re)prendre notre place.

Le Bureau National du SNPPE

Le Comité Social Territorial : une instance qui vous concerne



Le **Comité Social Territorial (CST)** est l'instance de dialogue social de la fonction publique territoriale. Il est institué dans les collectivités et établissements publics employant au moins 50 agent·es. En dessous de ce seuil, les agent·es relèvent généralement du CST placé auprès du centre de gestion.

Il regroupe des représentant·es du personnel (élu·es par les agents) et des représentants de la collectivité (employeur public), pour discuter des conditions de travail dans les services publics locaux.

C'est le lieu officiel où les projets concernant l'organisation et les conditions de travail sont examinés et soumis à l'avis des représentant·es du personnel avant la décision de la collectivité.

À quoi sert-il concrètement ?

Le CST est consulté sur toutes les grandes questions qui touchent à l'organisation du travail :

- ✓ L'organisation des services, l'évolution des effectifs et les orientations de la politique des ressources humaines
- ✓ Les horaires de travail, les rythmes atypiques
- ✓ Les conditions de travail, la santé et la sécurité des agent·es dans les structures
- ✓ Les projets de réorganisation de services
- ✓ Le plan de formation
- ✓ Les politiques d'égalité, d'inclusion, de prévention des risques

Si personne ne parle de petite enfance dans ces réunions... rien ne changera.

Et pour les professionnel·les de crèche, qu'est-ce que ça change ?

Quand on siège au CST, on peut :

- ♦ Donner la parole aux équipes, faire remonter les alertes (sous-effectif, épuisement, manque de matériel...)
- ♦ Questionner les projets d'organisation, comme les fusions de structures, les changements d'horaires, les fermetures temporaires
- ♦ S'assurer que les décisions tiennent compte des besoins des enfants et des professionnel·les
- ♦ Demander des évaluations et des réponses concrètes à la collectivité



ÊTRE CANDIDAT·E AU CST, CE N'EST PAS COMPLIQUÉ

Qui peut se présenter ?

- Peuvent se présenter les agent·es inscrit·es sur la liste électorale du CST : fonctionnaires titulaires ou stagiaires et agent·es contractuel·les remplissant les conditions réglementaires, sous réserve des cas d'inéligibilité prévus par les textes.

À quoi ça engage ?

- Participer aux réunions du CST et préparer les dossiers examinés
- Être un relais entre les équipes et l'autorité territoriale
- Bénéficier d'autorisations d'absence pour siéger lorsqu'on est convoqué·e

Pourquoi c'est utile ?

- Pour ne plus subir sans être entendu·e
- Pour rendre visibles nos conditions de travail
- Pour porter des propositions concrètes

“À plusieurs, on ose plus facilement. L'équipe syndicale nous aide à formuler et à porter nos idées.”

 Candidater sur une liste, c'est agir collectivement !

Les candidatures au CST sont présentées sous forme de liste. Celle-ci doit comporter un nombre pair de candidat·es et respecter les règles de représentation des femmes et des hommes.

Lors du dépôt, aucune personne n'est désignée à l'avance comme titulaire ou suppléante.

Après le scrutin, les représentant·es titulaires sont désigné·es selon l'ordre de présentation de la liste. Les représentant·es suppléant·es sont ensuite désigné·es à leur suite, en nombre égal.

Travailler à plusieurs permet de partager la préparation des dossiers, le suivi des réunions et l'information des collègues. Vous constituez une véritable équipe syndicale locale et vous n'êtes jamais seul·e.



ÉLECTIONS FPT 2026 : LES GRANDES ÉTAPES

01

 **10 décembre 2026**
date officielle du scrutin

02

**Vote électronique,
à l'urne ou, dans
certaines situations,
par correspondance**

03

**Constitution des listes :
dès maintenant**

- *Dépôt au plus tard six semaines avant le scrutin*
- *Obligation de respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes, selon leur proportion dans les effectifs relevant du CST*

04

Le SNPPE peut

- *vous aider à constituer une liste*
- *faire des listes communes avec d'autres syndicats*

SEUL·E ON HÉSITE, ENSEMBLE ON AVANCE

Le SNPPE vous accompagne

Candidater peut sembler intimidant quand on est isolé·e ou novice.

C'est pourquoi le Syndicat National des Professionnel·les de la Petite Enfance (SNPPE) propose un accompagnement concret, humain et adapté à vos besoins.

Le SNPPE vous fournit :

- ✓ Des modèles de documents : lettres types, trames de listes, déclarations à déposer
- ✓ Une aide technique à la constitution de liste : parité, nombre de sièges, dépôt auprès des CDG ou DRH
- ✓ Des visuels de campagne : affiches, posts réseaux sociaux, flyers personnalisables
- ✓ Un appui en cas de pressions ou de réticences de l'employeur : conseils, soutien juridique, intervention syndicale si nécessaire

 *Vous n'avez pas à tout faire seul·e. Le SNPPE est un réseau, pas une injonction.*

Et en tant qu'adhérent·e ?

- ♦ Un accompagnement syndical dédié en amont et après l'élection
- ♦ Des ressources pratiques et juridiques réservées aux membres
- ♦ Un réseau d'elu·es "petite enfance" partout en France pour échanger, se former et ne pas rester seul·e une fois élu·e
- ♦ La possibilité de peser dans les orientations du syndicat, de participer à nos campagnes et à notre assemblée générale



Dans de nombreuses collectivités, les professionnel·les de la petite enfance restent peu ou pas représenté·es dans les CST. Nos réalités, nos difficultés et nos propositions sont encore trop souvent absentes des débats.

En 2026, nous avons une occasion historique : celle de reprendre notre place dans les instances où se décide notre quotidien.

Ensemble, faisons entendre la voix de la petite enfance dans la fonction publique territoriale.

 **Même si vous n'êtes pas encore sûr·e de vous présenter, contactez-nous pour en discuter.**

JE VEUX ME PRÉSENTER : PAR OÙ COMMENCER ?

 **Candidater, c'est possible. Et ce n'est pas si compliqué.**

Vous n'avez pas besoin d'être expert·e, syndiqué·e de longue date, ni parfaitement à l'aise avec les rouages administratifs pour vous présenter aux élections professionnelles. Ce qui compte, c'est de vouloir faire entendre la voix des professionnel·les de la petite enfance dans votre collectivité.

Et ça, vous êtes bien placé·e pour le faire : **vous connaissez les réalités du terrain, vous vivez les difficultés du quotidien, et vous portez des idées pour améliorer les choses.**

En vous engageant, même modestement, vous contribuez à redonner du poids au secteur de la petite enfance trop souvent oublié dans les décisions locales.

Le SNPPE est là pour vous accompagner pas à pas, sans pression, mais avec des outils concrets, des conseils et une équipe à vos côtés.



Les étapes simples pour se lancer

1 Je contacte le SNPPE puis, selon ma collectivité, ma DRH ou mon centre de gestion

👉 Pour m'informer sur les règles spécifiques à ma collectivité (dates, format du vote, nombre de sièges, parité à respecter...)

2 Je repère d'autres agent·es intéressé·es

👉 Collègues de crèche, d'un autre service, ou d'un autre métier de la FPT avec qui constituer une liste.

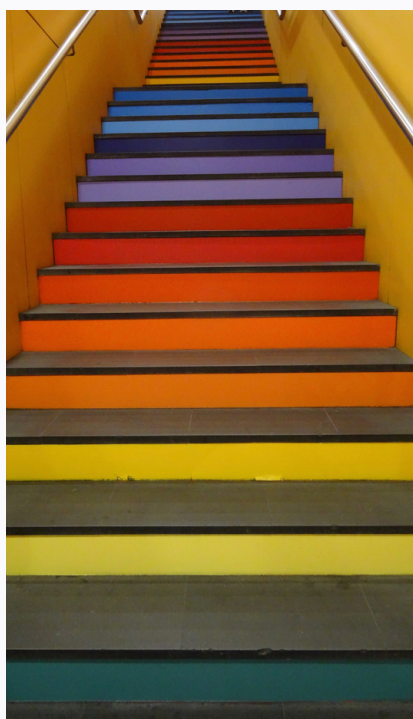
💡 *Il est possible de faire des listes communes avec d'autres syndicats si nos valeurs sont partagées.*

3 Je constitue une liste, qui peut être incomplète dans les limites prévues par les textes

👉 Le SNPPE vous aide à déterminer le nombre minimal de candidat·es, à respecter la représentation des femmes et des hommes et à préparer le dépôt administratif.

4 Je dépose ma candidature avec l'aide du SNPPE

👉 Le SNPPE prépare, vérifie et organise le dépôt de la liste auprès de l'autorité territoriale ou du centre de gestion compétent.





LE 10 DÉCEMBRE 2026, LA PETITE ENFANCE DOIT AVOIR SA PLACE

S

Encore trop souvent, les professionnel·les de la petite enfance – crèches, haltes-garderies, RPE, LAEP – sont absent·es des instances où se discutent leurs conditions de travail.

Aujourd'hui encore, trop peu de représentant·es parlent au nom de notre secteur dans les Comités Sociaux Territoriaux (CST).

👉 **En 2026, cela peut changer.**

Candidater, c'est revendiquer notre existence, exiger que nos réalités soient prises en compte, et agir pour un service public de qualité, respectueux des enfants, des familles et des professionnel·les.

🤝 **Le SNPPE est à vos côtés**

Le Syndicat National des Professionnel·les de la Petite Enfance (SNPPE) est un syndicat indépendant, porté par des pros de terrain, qui accompagne celles et ceux qui veulent s'engager.

- ☐ Vous voulez vous présenter au CST ?
- ☐ Vous hésitez et souhaitez en parler ?
- ☐ Vous voulez simplement qu'on entende enfin votre voix ?
-  Vous ne vous présentez pas, mais vous connaissez quelqu'un qui pourrait ? Partagez ce guide !

✅ **Adhérez pour agir !**

🔑 En adhérant au SNPPE, vous :

- bénéficiez d'un accompagnement personnalisé,
- soutenez un syndicat à votre image,
- accédez à des ressources exclusives (modèles, guides, appui juridique),
- et vous donnez collectivement les moyens de défendre vos droits.

L'adhésion est confidentielle et ouvre droit, sous conditions, à un crédit d'impôt de 66 %. Ce crédit peut être restitué aux personnes non imposables.

➡️ **Accédez à tous nos liens utiles en un seul clic !**

Adhésion · Site · Réseaux sociaux

✉️ cst@snppe.fr | 🌐 www.snppe.fr

Vous êtes prêt·e à passer à l'action ? On vous facilite les choses.

PPE